

FIXATION à 100.000 francs l'indemnité forfaitaire allouée à la Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies pour incinérations effectuées en 1961

Le MAIRE donne lecture du rapport.

La Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies a effectué des incinérations pendant l'année 1961 (viandes saisies et animaux cfe-vés).

Je vous demande d'approuver la dépense en fixant à 100.000 F l'indemnité forfaitaire due à cette Société./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. VELOUPOULLE Antoine qui s'est abstenu.

M. Beau, Vu:
le 26 Avril 1962
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte.